



15ème législature

Question N° : 38102	De M. Benjamin Griveaux (La République en Marche - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >L'insertion professionnelle des personnes avec TSA et TND	Analyse > L'insertion professionnelle des personnes avec TSA et TND.
Question publiée au JO le : 13/04/2021 Question retirée le : 18/05/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Benjamin Griveaux interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées sur l'insertion professionnelle des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Selon un sondage réalisé en décembre 2019 par l'institut Ipsos, seulement 53 % des personnes concernées par un ou plusieurs troubles du neuro-développement (TND), et âgées de plus de 18 ans, seraient en activité professionnelle, en formation ou bénévole au sein d'une structure associative. En outre, parmi les personnes interrogées, 39 % seraient employées dans une structure « en milieu ordinaire ». Si ces chiffres sont encourageants, l'accès à l'emploi pour les adultes, notamment autistes, reste donc difficile. Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022, l'accompagnement vers l'emploi de ce public fait partie des priorités fixées par le Gouvernement. Il est ainsi prévu le renforcement des dispositifs d'emploi accompagnés (DEAC) dans le champ de l'autisme, avec une hausse des crédits à hauteur de 10 millions d'euros. Il souhaite donc lui demander des précisions sur les apports concrets de cette stratégie en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes présentant un TSA.